

TAXE DE SEJOUR
(Code général des collectivités territoriales)
DECLARATION PERIODE « 1 » 2017 - 2018 – Du 1^{er} novembre au 30 avril

A retourner
au plus tard le
(date limite de paiement)

20 MAI 2018

Identification du **destinataire**

TYPE D'HEBERGEMENT
(chambres, meublés)

ADRESSE DU MEUBLE

CLASSEMENT
(Étoiles, clés ou épis...)

MODALITES DE CALCUL ET DE PAIEMENT

Compléter le registre au verso de cette page et reporter le total dans le cadre ci-dessous

Reportez « 0 » si vous n'avez pas de taxe de séjour à reverser sur cette période

Montant de la taxe de séjour due au titre de la période « 1 » –

€

Paiement par **chèque** à l'ordre du **Trésor Public**

DECLARATION DE CHANGEMENT DE SITUATION

Meublé loué uniquement par l'agence (coordonnées)

Meublé loué à l'année depuis le

J'atteste sur l'honneur ne plus effectuer de location saisonnière dans l'hébergement référencé ci-dessus.

DATE DE CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE _ _ / _ _ / _ _ _ _

DATE ET SIGNATURE

Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Signature

**Adresse du service où doit
être envoyée la déclaration**



Nous vous rappelons le caractère obligatoire de ces déclarations même si vous n'avez pas fait de location (cf. code général des collectivités territoriales art. L. 2333-26 et suivant(s), L. 5211-21, R. 2333-43 et suivant(s) et R. 5211-6)

Le non-respect de cette loi est sanctionné comme défini par les articles R2333-58 et R2333-56 du code général des collectivités territoriales.

Nom de l'hébergeur :

Adresse du service où doit
être envoyée la déclaration

(Assurez-vous que l'adresse apparaît bien
dans la fenêtre de votre enveloppe)



TRESORERIE DE VILLARD DE LANS
HOTEL DES ADMINISTRATIONS
SERVICE TAXE DE SEJOUR
79 place Pierre Chabert
38250 VILLARD DE LANS

Compléter le registre du logeur ci-dessous ou adresser tout justificatif équivalent (exemples :
extrait de grand livre, état des réservations...)

	a	b	c	d			
<i>Date d'arrivée</i>	<i>Date de départ</i>	<i>Durée de séjour (=nbre de nuits)</i>	<i>Nombre de personnes assujetties</i>	<i>Nombre de personnes exonérés</i>	<i>Nbre de nuitées assujetties (= a x b)</i>	<i>Taux de taxe</i>	<i>Montant taxe perçu (= c x d)</i>
<i>Montant de la taxe de séjour due au titre de la période 1 (Hiver 2017-2018) (à reporter au recto de cette page)</i>							€

Avant d'envoyer votre déclaration, assurez-vous de :

- Signer et joindre votre chèque à l'ordre du Trésor Public
- Signer la déclaration (cf. recto de cette page)
- Remplir le registre du logeur (tableau ci-dessus)
- Grafer les documents s'ils ne sont pas imprimés en recto-verso

Retrouvez tous les documents téléchargeables sur
www.villarddelans.com, rubrique Espace Pro.
Si vous souhaitez recevoir vos déclarations par mail,
envoyer un mail à omt.ts@villarddelans.com